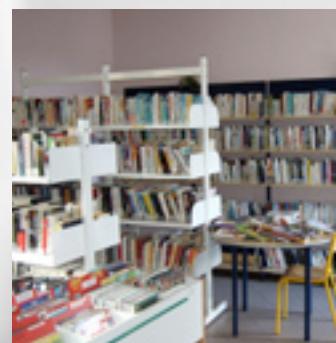


# Argelliers

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N°1 - 2009



Toute  
l'information  
sur votre  
commune

connectez-vous  
[www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr)

VIE COMMUNALE - CRÉATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE  
BUDGET 2009 - CONSEILS MUNICIPAUX - SORTIES - FESTIVITÉS - ASSOS

# SITE INTERNET



**Vie communale**  
**Dossiers et travaux**  
**Manifestations**  
**Agenda**  
**Bibliothèque**  
**Règlementations**  
**Ecole**  
**Tri sélectif**  
**Liens utiles**  
**Patrimoine**  
**Histoire**  
**Associations**  
**Economie**

## Connectez-vous sur Argelliers.fr

Vous étiez très nombreux le 10 janvier dernier pour assister à la cérémonie des voeux du conseil municipal. L'ambiance était comme à l'accoutumée chaleureuse et conviviale. L'une des annonces faite était l'ouverture du site internet de notre commune. Depuis le 19 février c'est chose faite : [www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr) est actif.

Voulu par l'équipe municipale pour tous les Argelliérais et au-delà pour tous ceux qui ont envie de connaître notre village, ce site a l'ambition de sa simplicité. Il se veut clair, informatif. Nous l'avons d'abord conçu comme un outil de communication. Agenda des manifestations, renseignements pratiques, calendrier des collectes, comptes rendus des conseils municipaux, avancée des projets, c'est avant tout un lien entre les Argelliérais. La contribution de tous, et notamment des associations, est d'ailleurs la bienvenue. Cet outil ne remplace pas le journal municipal, il l'accompagne et le complète. Pour accroître leur identité et leur synergie, site et journal sont dotés d'un même habillage graphique. Sur Argelliers.fr, chaque page est personnalisée permettant ainsi une navigation simple. Nous souhaitons aussi que ce site soit un outil de promotion. Argelliers comme on l'aime, c'est Argelliers comme on souhaite que les autres, voisins ou touristes, l'aiment et le découvrent. La promenade pourra être virtuelle mais amènera aussi certains à venir découvrir le charme et la variété de notre terroir. Un site pour faire aimer nos sites.

[www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr) c'est aussi un lieu de mémoire et de projection dans l'avenir. Mémoire de notre passé à travers des photographies et des notices retracant la richesse du patrimoine de notre village : patrimoine naturel avec la diversité de la faune et de la flore locales, patrimoine socio-historique avec les traces de charbonnières ou de verreries, patrimoine culturel quand on parcourt le village ou l'œuvre de Max Rouquette.... Témoignage des réalisations faites et à venir, le site suivra aussi les évolutions de notre village. Par essence et par nécessité, le site n'est pas aujourd'hui exhaustif : à nous de le faire vivre et de l'alimenter. Nous attendons aussi vos avis sur la présentation et l'utilisation de cet outil.

[www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr) : lien entre nous, lien avec les autres, lien entre le passé et l'avenir. D'ores et déjà, nous sommes fiers d'avoir contribué à créer plus de vie et de solidarité. Nous vous invitons à vous connecter régulièrement.

Georges Pierrugues, Maire et le Conseil Municipal

**www.argellier** 

**L'AGENDA**

*Vous y trouverez toutes régulièrement mises à jour, les manifestations organisées sur la commune, ainsi que les séances de cinéma avec le film projeté. Pour plus de détails, cliquer sur la manifestation qui vous intéresse.*

**COMPTES-RENDUS**

*Tous les comptes-rendus des conseils municipaux. Le journal municipal à consulter ou à télécharger. Le suivi des dossiers*

**RENSEIGNEMENTS**

*Tous les renseignements pratiques que vous souhaitez avoir. Ecoles, bibliothèque, tri sélectif, débroussaillage, associations...*

**PATRIMOINE**

*Charbonnières, fours à chaux, métiers anciens, histoire de la commune, plantes des garrigues... Partez à la découverte du patrimoine communal*

**LIENS**

*Une page dédiée aux liens utiles, soit pour certaines démarches administratives, soit pour votre information sur les différentes structures auxquelles la commune est associée.*



# VIE COMMUNALE



## FINANCES & FISCALITÉ

La comptabilité communale se structure en deux chapitres, l'un principal dénommé « M14 », l'autre annexe dit « M49 » dédié exclusivement à l'activité assainissement collectif.

**Pour ce qui concerne la comptabilité communale (M14),** les résultats du compte administratif 2008 et les orientations budgétaires 2009 ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal, dans sa séance du 04 mars 2009.

Ces orientations ont permis de maintenir la stabilité fiscale recherchée, les taux d'imposition de la commune restant inchangés pour la 5ème année consécutive.

En 2008 les dépenses de fonctionnement se stabilisent à 494 563 Euros alors que les recettes s'élèvent à 594 386 Euros, ce qui fait ressortir un résultat de 99 823 Euros dont 50 000 ont été affectés au budget d'investissements

A noter que ce résultat progresse de plus de 10% par rapport à 2007, ce qui est essentiellement lié à l'évolution des produits financiers consécutifs aux placements de trésorerie réalisés.

Il s'inscrit dans la suite logique des orientations financières recherchées, à savoir équilibre positif, sécurité et transparence, valeurs garantes de la pérennité de notre fiscalité locale modérée.

Pour 2009, les budgets s'équilibreront selon les mêmes principes d'accroissement pour un montant de 662 986 Euros.

Les produits évoluent malgré des tendances baissières observées sur la rentabilité des placements financiers consécutifs à la chute des taux d'intérêt, cette chute sensible étant en partie compensée par la réalisation de nouveaux produits de service, dont notamment la mise en production de coupes de bois directement gérées par l'ONF.

Les charges sont toujours globalement bien maîtrisées et augmentent dans des proportions moindres que les recettes malgré l'évolution inéluctable et continue de certains postes.

Ceci est la conséquence d'une évolution régulière et modérée de notre commune, mais indispensable pour préserver les orientations souhaitées dans la pérennité de « sa bonne santé financière »

De plus, en terme d'investissements, les grands projets, en cours et à venir, se financent par les subventions et les fonds propres, sans aucun recours à l'emprunt ce qui de fait ne génère que très peu d'impact sur les charges de fonctionnement et de fait sur nos impôts locaux.

**Pour ce qui concerne la comptabilité annexe (M49),** qui correspond donc à tout ce qui relève de l'assainissement collectif les résultats du compte administratif 2008 et les orientations budgétaires 2009 ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal, dans sa séance du 30 mars 2009 .

En 2008 dépenses et recettes de fonctionnement font ressortir un résultat positif du fait du report de l'excédent 2007, l'exercice étant déficitaire sur lui-même avec une redevance à 140 Euros. Pour 2009, l'objectif d'équilibre budgétaire nous a conduits à réévaluer la redevance à 145 €uros, d'autant que d'importants travaux de mise aux normes sont rendus nécessaires sur la station de lagunage, et qui bien que subventionnés pourront avoir une légère incidence sur le coût des redevances futures.

Par ailleurs, du fait d'une réglementation nouvelle, l'agence de l'eau facturera cette année aux utilisateurs de l'assainissement collectif une taxe supplémentaire de 0.13 € le mètre cube d'eau consommé, ce qui apparaitra sur les quittances mais qui n'aura aucune incidence sur le budget des communes.

## VOIRIE

Divers travaux de réfection de voirie vont être entrepris avant l'été sur le territoire communal :



- Chemin de Maures
- Cantagrils, chemin de Saugras bas
- Chemin de Fontméjane
- Route de Viols le Fort
- Divers chemins communaux

## ORDURES MÉNAGÈRES

Des travaux d'aménagement du point de rassemblement des containers à ordures ont été réalisés.



## BIBLIOTHÈQUE

**Rectificatif :** une erreur s'est glissée dans le précédent journal. Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont : le vendredi de 16h30 à 19h.

Remerciements : les bénévoles de la bibliothèque remercient chaleureusement les donateurs de livres qui permettent à la bibliothèque de compléter en permanence le fonds disponible. Merci de veiller à ce que les livres soient dans un état permettant de les proposer au prêt.

## ECOLES

Divers travaux d'aménagement et réparations ont été demandés lors du dernier conseil d'école.  
Deux lavabos supplémentaires ont été installés sous le préau pour diminuer le temps de lavage des mains avant d'aller à la cantine.  
Un marquage au sol a été réalisé pour un parcours de vélos.

### Sorties scolaires de fin d'année :

- le 11 mai 2009 : tournoi de tambourin des CM1 et CM2 à Viols le Fort (entre Aniane, Argelliers et Viols le Fort).
- Le jeudi 4 juin : sortie aux Baux de Provence des PS au CM2. Au programme, visite du château, animations et ateliers pédagogiques.

*Ces sorties sont prises en charge par la coopérative scolaire (1118 euros).*

*Le transport est pris en charge par la mairie.*

## EGLISE PAROISSIALE

L'ouverture des plis des travaux de rénovation de l'église a eu lieu le jeudi 16 avril. Cinq lots étaient concernés :

- Charpente et toiture

- Façade

- Vitraux

- Serrurerie

Environ 6 mois de travaux sont prévus.

## COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Calendrier des jours de collectes modifiés pour les jours fériés 2009 :

|          |                           |                           |
|----------|---------------------------|---------------------------|
| MAI      | Vendredi 1er Mai          | avancée au Jeudi 30 Avril |
|          | Vendredi 8 Mai            | avancée au Jeudi 7 Mai    |
| JUILLET  | Mardi 14 Juillet          | reportée au Mercredi 15   |
| NOVEMBRE | Mercredi 11 Novembre      | avancée au Mardi 10 Nov.  |
| DÉCEMBRE | Vendredi 25 Décembre      | avancée au Jeudi 24 Déc.  |
|          | Vendredi 1er Janvier 2010 | avancée au Jeudi 31 Déc.  |

## CHIENS



Le village est saisi d'un mal que nous avons du mal à atténuer : certaines rues exposent bien malgré elles des œuvres pour le moins discutables et dénommées couramment « excréments, défections ou mines ».

Pour des raisons hygiéniques, nous demandons aux propriétaires de chiens de respecter le village et ses habitants en évitant de laisser leurs animaux faire leurs besoins dans les rues.  
Nous vous en remercions.

## ABORDS ÉCOLES

Nous prions les parents d'élèves de ne pas se garer aux abords immédiats de l'école voire d'éviter d'emprunter la rue des écoles au moment des entrées et des sorties d'élèves. Chacun doit prendre conscience de la sécurité nécessaire pour nos enfants. Il est d'ailleurs aisément de se garer pour un court moment sur le Plâ.

Merci à tous de faire preuve de civisme.



## TERRAIN DE « LA VIERGE »

Un aménagement de l'espace de la Vierge (terrain à l'intersection des routes de Montarnaud, de la Boissière et du chemin de l'Hermitage) a été réalisé.

L'accès aux véhicules est maintenant limité et laisse place à un espace vert que nous désirons continuer à mettre en valeur.



Des liquidambars, des frênes et des pins entourent maintenant les tables et les bancs et viennent habiller la vue imprenable sur le Pic saint loup. Les vestiges de circulation des voitures qui s'y engouffraient laissent peu à peu place à l'herbe verte et donne tout son charme à cet espace, qui deviendra très certainement un lieu de halte et de repos très agréable.

# VIE COMMUNALE

## CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2009 - RÉVISION DU PLU

1 - Approbation du procès verbal de la réunion publique du 26 Novembre 2008

1 - Les conseillers approuvent à l'unanimité le procès verbal de la réunion publique du 26 novembre 2009

### 2 – PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS, MISE EN FORME DU PLU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

la commune d'ARGELLIERES dispose actuellement d'un POS approuvé le 3 août 1989. Le POS approuvé le 27 Décembre 2001 a été annulé par un jugement du Tribunal Administratif de MONTPELLIER du 23 novembre 2006. Ce sont donc les dispositions obsolètes du POS de 1989 qui s'appliquent aujourd'hui sur le territoire de la commune. Ces évolutions importantes nécessitent de relancer une nouvelle procédure de révision générale du POS, et de le transformer en PLU.

C'est dans ce contexte que M. le Maire propose à son conseil municipal :

- de définir les objectifs poursuivis par la révision du POS.
- de contacter les partenaires impliqués par cette procédure (PPA et PPC) sur ces bases. de lancer la phase préalable de concertation.
- d'engager les études relatives à l'évaluation environnementale imposée par l'ordonnance du 03/06/2004
- de poursuivre la procédure en soumettant, dans les meilleurs délais, à débat devant le Conseil Municipal, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) mentionné à l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme.

### 1 – En ce qui concerne les objectifs poursuivis

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les objectifs ci-après, qui sont d'ordre généraux et spécifiques.

Il s'agit notamment :

- de mettre le POS en forme de PLU, selon les nouvelles normes fixées par la loi SRU,

la loi UH et les textes ultérieurs.

- d'adapter le POS approuvé à l'évolution actuelle des besoins et des contraintes applicables au territoire communal. D'accompagner le développement urbain avec les nouveaux équipements publics adaptés
- de mettre en conformité le document local d'urbanisme avec les nouvelles servitudes et contraintes applicables au territoire communal (police des risques notamment PPR).
- de préserver et valoriser l'environnement, les paysages, les milieux agricoles et naturels qui contribuent à la définition d'un cadre de vie attractif et de grande qualité pour les résidents et la population saisonnière.
- de clarifier et detoilletter le document existant.
- de contrôler la pression foncière et de mettre en adéquation le tissu commercial et celui des services avec l'offre de terrains à urbaniser
- de réfléchir sur le devenir du secteur de Cantagrilis

### 2 – En ce qui concerne le lancement de la procédure

#### 2.1 – Phase préalable de concertation

M. le Maire propose à son conseil municipal :

- de mettre à disposition du public un dossier de concertation composé d'un document de synthèse relatif aux objectifs exposés dans la présente délibération et d'y verser, au fur et à mesure, les nouvelles études qui seront réalisées.
- de verser au dossier de concertation la présente délibération.
- de lancer la phase de concertation selon les modalités suivantes :
  - Publication d'un avis de concertation dans la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département.
  - Publication d'un avis de concertation dans le journal municipal (avec en annexe copie de la présente délibération).

- Organisation d'au moins deux réunions publiques, annoncées par voie de presse, et par affichage sur des panneaux dans le village, avant la délibération tirant le bilan de la concertation.

- Mise à disposition, en tant que de besoin, d'un ou plusieurs registres en mairie destinés aux observations du public.

M. le Maire précise qu'à l'issue de cette phase de concertation, il en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera pour arrêter le dossier définitif du projet et le mettre à la disposition du public en mairie.

#### 2.2 – Modalités d'association des PPA et des PPC à la procédure

Dans le but d'associer les PPA et les PPC à la procédure de révision, M. le Maire propose à son conseil municipal de notifier, par courrier RAR, une copie de la présente délibération à :

- M. le Préfet.
- M. le Président du Conseil Régional.
- M. le Président du Conseil Général.
- M. le Président de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.
- M. le Président de la Communauté de communes Séranne-Pic Saint-Loup
- M. le Président de la Communauté de communes du Pic Saint-Loup
- M. le Président de la CCI.
- M. le Président de la Chambre des Métiers.
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- M le Président du Syndicat Mixte Eau Assainissement
- M le Président du Syndicat Centre Hérault
- M le Président de la Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres
- M le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- Mmes et Mrs les Maires des communes voisines (Puéchabon, Aniane, La Boissière, Montarnaud, Viols Le Fort, Causse de la Selle, Saint Martin de Londres, Murles Viols en Laval).

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 300.2, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants.

DECIDE à l'unanimité :

**Article 1 :**

D'approuver les nouveaux objectifs exposés par M. le Maire dans le cadre de la relance de la procédure de révision du POS et de sa transformation en PLU.

**Article 2 :**

D'approuver les propositions de M. le Maire relatives à la relance de la phase préalable de concertation (paragraphe 2.1 et 2.2 ci-dessus).

**Article 3 :**

- de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :
- Georges PIERRUGUES, Maire, Président
- Bernard TREMOULET, Adjoint, Membre
- Yvan CABASSUT, Adjoint, Membre
- Danièle BOURRIE Conseiller, Membre
- Pierre DUPONT, Conseiller, Membre
- Anne ROUQUETTE, Conseiller, Membre

du suivi de l'étude du Plan Local d'Urbanisme.

**Article 4 :**

De solliciter l'Etat pour une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études liés à la révision du Plan Local d'Urbanisme

**Article 5 :**

Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

**Article 6 :**

Dit que la présente délibération sera :

- notifiée par lettre RAR à l'ensemble des personnes visées dans la présente délibération.
- adressée au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité.
- affichée pendant un mois en mairie (avec certificat d'affichage de M. le Maire).  
mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal

diffusé dans le département.  
- mentionnée au registre des délibérations de la commune mentionné à l'article R 2121-9 du CGCT.

### 3 - DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES CHARGE DE LA REVISION DU POS

Monsieur le Maire expose qu'en vue de la révision du POS valant PLU, un marché à procédure adaptée a été lancé afin de choisir le bureau d'études en charge de sa rédaction. Que trois bureaux d'étude ont été consulté et que deux bureaux d'études ont soumissionné : Information et Territoires (INTER) et URBANIS. Que la commission d'appel d'offres (CAO) a examiné les dossiers de candidatures dans sa séance du 20 novembre 2008. Qu'après avoir analysé les offres, elle a émis un avis dans sa séance du 21 janvier 2009.

Qu'il en résulte que le bureau d'études INTER doit être retenu.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Vu la procédure de passation du MAPA,  
Vu la décision rendue par la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 :** Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'entreprise INTER.

**Article 2 :** Autorise le maire à signer le contrat et ses annexes avec le bureau d'études retenu.

**Article 3 :** Dit que l'entreprise URBANIS sera informée de ce qu'elle n'a pas été retenue.

**Retrouvez le compte rendu de la séance sur le site internet de la commune : [www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr)**



# VIE COMMUNALE

## CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 30 MARS 2009

En début de séance, monsieur le Maire rend un hommage à Jean Jacques BOLOGNA. Il souligne son activité au sein de la commune en particulier en tant que membre du CCAS depuis son origine et membre très actif et secrétaire de l'association Les 3 A, à sa création.. Il adresse ses plus sincères condoléances à sa veuve Françoise BOLOGNA, Adjointe.

1 - *Approbation du procès verbal de la réunion publique du 04 mars 2009*  
Les conseillers présents approuvent à l'unanimité le procès verbal de la réunion publique du 4 mars 2009.

### 2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2008

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008 en M49.

Après avis de la commission de finances et ayant entendu l'exposé de son rapporteur Pierre AMALOU, Monsieur le Maire ayant quitté la salle. Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2008 pour le budget communal en M14 et vote le compte administratif de l'exercice 2008 pour le budget assainissement en M 49.

### 4 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2009

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, sur l'avis favorable de la commission des finances, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget Assainissement 2009 tel que proposé.

### ACHAT PARCELLES POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA LAGUNE

Monsieur le maire rappelle aux conseillers les travaux d'agrandissement de la lagune. Pour réaliser ces travaux il est nécessaire d'acquérir 2 parcelles :

- la F 32 d'une superficie de 22 270 m<sup>2</sup>
- la F 33 d'une superficie de 900 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir ces parcelles au prix de 2 € le m<sub>2</sub>

Retrouvez l'intégralité du compte rendu de la séance sur le site internet de la commune : [www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr)

Désigne maître PIQUET, notaire à St Gély du Fesc pour établir l'acte de vente correspondant.

### 5 - REDEVANCES ASSAINISSEMENT

La commission des finances propose aux conseillers présents de voter la redevance 2009 à 145 € par branchemet. En 2008 cette redevance était de 140 € soit une augmentation de 3.57 %  
Les conseillers à l'unanimité acceptent cette proposition.

### 6 - RENOUVELLEMENT COMPTES À TERME

Pierre AMALOU rappelle au Conseil la délibération en date du 16 février 2009 pour le renouvellement de 3 comptes à terme pour une durée de 2 mois. Les conseillers à l'unanimité acceptent cette proposition

### 7- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le maire informe les conseillers du montant des subventions choisi par la commission des festivités au bénéfice des différentes associations, il demande aux conseillers d'approuver ces montants.

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| - 3 A :                   | 1 600 € |
| - JAVA :                  | 1 600 € |
| - Anciens Combattants :   | 250 €   |
| - Espoir pour un enfant : | 500 €   |
| - Collège Montarnaud :    | 100 €   |

Les conseillers à l'unanimité acceptent cette proposition

### 8 - RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE SUR LES TERRAINS MILITAIRES

Monsieur le Maire précise que l'autorisation d'occuper le Domaine Privé National arrive à échéance le 30/06/2009.

Il propose de renouveler ce bail pour une durée de 1 an à compter du 1 juillet 2009. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le bail de chasse sur les terrains militaires à compter du 1 juillet 2009 et pour une période de 1 an.

## ETAT CIVIL

### DECES 2008

**Louisette TRICOT** décédée le 06/01/2008  
**Gérard ROUCH** décédé le 06/02/2008  
**Claude AFCHAIN** décédé le 19/09/2008  
**Jean-Marc CHARRE** décédé le 19/10/2008

### MARIAGES 2008

**Carine CALAS et Renaud SABATIER**  
mariés le 05/07/2008  
**Marie-Odile PAGEL et André RANQUET**  
mariés le 09/07/2008  
**Rosanne MATHOT et Christophe ASTIER**  
mariés le 23/08/2008  
**Marie-Christine LAN YAN FOCK**  
et **Guillaume LOUGNON** mariés le  
27/09/2008  
**Christel CASTAY et Stéphane PREVORS**  
mariés le 11/10/2008

### NAISSANCES 2008

**Gabriel CONNES** né le 22/01/2008  
**Chloé CARCENAC** née le 22/01/2008  
**Manon PEREZ** née le 06/03/2008  
**Inès PORRO-PONSON**  
et **Luis PORRO-PONSON** nés le 20/06/2008  
**Elise TREMOULET-MASSON**  
née le 02/08/2008  
**Maëva DURAND** née le 03/08/2008  
**Constant FABREGUE** né le 27/08/2008  
**Simon DELETANG** né le 30/10/2008  
**Mathis GLORION** né le 07/12/2008

### DECES 2009

**Christian GRONDIN** décédé le 08/01/2009  
**Alice LEGAGE** décédée le 10/01/2009  
**Jean-Jacques BOLOGNA**  
décédé le 24/03/2009

### NAISSANCES 2009

**Lucas SIMO** né le 23/01/2009  
**Jeanne FAUCHER** née le 02/02/2009  
**Margot DESCIEUX** née le 07/02/2009  
**Max GRIVOT** né le 04/03/2009  
**Alizée MARTER** née le 09/03/2009

## LE PONT DU DIABLE EN HABIT DE FÊTE

A l'occasion de l'inauguration des aménagements des abords du pont du Diable, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organise un spectacle gratuit de sons et lumières sur les arches du plus vieux pont roman de France. Une «Nuit de légendes» vous attend le samedi 9 mai 2009 à partir de 21h30 sur le Grand Site «St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault».

Les aménagements réalisés ces dernières années visant à préserver le site du XIe siècle constituent le projet phare de «l'Opération Grand Site» (préservation de l'environnement et gestion optimisée des flux touristiques) qui prend désormais toute sa dimension. dès lors, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault entend offrir au public un spectacle féérique inédit.

(Re)découvrir et se réapproprier le pont et ses abords de manière spectaculaires, tels sont les maîtres mots de la soirée du 9 mai 2009. Plus de 3000 spectateurs sont attendus dès 21h30. Une mise en lumière, assortie de contes et histoires de la vallée ponctuera la soirée pour un moment magique, entre festivités et convivialité.

A cette occasion, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est attachée, depuis 4 mois, à créer un imaginaire pour ce haut lieu de la vallée : magie du site, envolée des musiques et profusion d'images sont au programme. Le public sera ainsi aux premières loges d'un spectacle nocturne et enchanteur : acteurs sur l'eau, lumières et images à couper le souffle dans un décor féérique.

Une véritable redécouverte des mythes façonnés au gré des croyances populaires et historiques, imaginée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Rendez-vous le samedi 9 mai 2009 au pont du Diable à 21h30 - communes d'Aniane et de St-Jean-de-Fos (direction St-Guilhem-le-Désert).

Spectacle gratuit en plein air

*Renseignements auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal :*

Tél. : 04 67 57 58 83

[www.saintguilhem-valleeherault.fr](http://www.saintguilhem-valleeherault.fr)

Source : CCVH

## OPÉRATION GRAND SITE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉE DE L'HÉRAULT ACQUIERT  
L'ENSEMBLE ABBATIAL ST-BENOÎT  
D'ANIANE

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de se porter acquéreur de l'abbaye d'Aniane pour un montant de 1,12 millions d'euros. La réhabilitation et la valorisation de ce patrimoine s'inscrira dans le cadre de l'Opération Grand Site St-Guilhem-le-Désert / Gorges de l'Hérault. Une étude de programmation sera prochainement lancée et des travaux de mise en sécurité seront réalisés dès que la vente aura été signée.

## A Vivre ! La Foire-expo

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault vous donne un 5e rendez-vous économique et festif les samedi 13 et dimanche 14 juin prochains à l'espace culturel et sportif de Gignac.

« A Vivre ! La Foire-expo » ou 2 jours pour découvrir et rencontrer tous les professionnels du Cœur d'Hérault et se divertir grâce à de nombreuses animations gratuites... Vous recherchez des informations et des prestataires pour construire ou rénover votre habitation ? Un institut de beauté ? Un paysagiste ? Du bon vin ? Une belle auto ? Un plombier ? Un ébéniste ? Des idées de décoration ou de loisirs ?... N'hésitez plus ! Vous trouverez votre bonheur à la Foire-Expo en Vallée de l'Hérault « A Vivre ! ». Un week-end entièrement gratuit de fête et de surprises pour les petits comme pour les grands !

En quelques années, « A Vivre ! La Foire-expo » est devenue le rendez-vous économique incontournable en Vallée de l'Hérault : 7000 m<sup>2</sup> dédiés à l'économie et à la fête, près de 130 exposants pour 7000 visiteurs en moyenne ; des associations qui vous proposent diverses animations et des artistes pour vous faire rire, rêver et danser... Le tout dans une ambiance conviviale et dynamique à l'image d'un territoire qui vit, qui se développe et qui se modernise...

Professionnels et associations : à vos bulletins d'inscription !

Vous êtes un professionnel installé dans le Cœur d'Hérault et souhaitez exposer sous un stand ? Téléchargez dès à présent votre bulletin d'inscription sur :

[www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr)

Source : CCVH

# CULTURE & FESTIVITÉS

C'EST DEMAIN ...

## CHARBONNIÈRE

1,2 et 3 Mai - Domaine Vert Paradis

### Garrigue et charbonnières

Les 1,2 et 3 Mai prochains, la municipalité organise une animation pédagogique autour d'une charbonnière. Ces journées commenceront par la construction de la meule suivie de l'allumage, de la surveillance de la carbonisation jusqu'à l'extinction et la récolte du charbon de bois.

Cette animation se déroulera au Domaine Vert Paradis (parking ouvert). Nous vous donnons rendez-vous sur place le vendredi 1er mai vers 9h00 pour démarrer la construction de la charbonnière.

Tous ceux qui souhaitent venir découvrir ce métier ancien, participer à la fabrication de la charbonnière ou tout simplement venir en spectateur sont les bienvenus !

L'animation se déroulera sur 3 jours et 2 nuits. Chacun pourra venir participer à sa guise et apporter s'il le souhaite son pique-nique afin de partager dans la convivialité un repas autour de la charbonnière.

Le vendredi soir, la municipalité offre les grillades.

N'hésitez pas à venir voir ou participer ! En espérant vous retrouver nombreux !



|            | Vendredi                         | Samedi          | Dimanche                   |
|------------|----------------------------------|-----------------|----------------------------|
| Matin      | Construction de la charbonnière  | Conduite du feu | Extinction et démontage    |
| Après-midi | Début de la combustion           | Conduite du feu | Récolte du charbon de bois |
| Nuit       | Surveillance de la carbonisation | Conduite du feu |                            |

## CARNAVAL

Vendredi 8 Mai - Après-midi

Sur le thème du moyen-âge, défilé avec l'incontournable Monsieur Carnaval. Spectacle de chevaliers, lâcher de ballons... Gratuit et ouvert à tous !

Organisé par l'association Les 3A

## CONCERT GOSPEL

Samedi 23 Mai  
20h 30 - Chapelle St. Etenne

MOYAWAFRICA, sous la direction de Cândido Xerinda, propose un GOSPEL acoustique et dynamique, à travers des compositions et des arrangements riches en mélodies africaines et en rythmes divers.

MOYAWAFRICA : une merveilleuse rencontre entre 5 Artistes et leurs voix qui s'harmonisent autour d'une langue du Mozambique (Le rhonga). Un voyage au coeur de l'Afrique australe, des chants de l'âme pour célébrer l'Espoir, la Joie et l'Amour

## SORTIE SÉNIORS

Mardi 26 Mai - Toute la journée

Départ en bus Place Albert Richard à 8h 30 pour prendre la route à destination de Loupian, où nous visiterons la villa romaine et son munée.

Fin de matinée, direction Bouzigue pour un repas marin en bordure de l'étang de Thau.

L'après-midi, visite des caves et des chais de Pinet (dégustation).

Si vous n'avez pas reçu votre invitation, contactez le secrétariat de la mairie.

Organisé par la municipalité

## TRANSHUMANCE

**Samedi 6 Juin - 8h 00 - dans la plaine**

Autour d'un frugal petit-déjeuner, retrouvons comme chaque année les bergers menant leur troupeau à l'estive.

## JEUX GÉANTS

**Samedi 6 Juin  
15h à 18h - Espace Vert Paradis**

L'association **JAVA** organise une animation autour du jeu.  
Jeux géants en extérieur, jeux de société en intérieur pour les passionnés, venez nombreux enfants et parents goûter les joies de s'amuser ensemble.  
*Domaine Vert Paradis en intérieur et extérieur*

## FESTIVAL DE MUSIQUE

**Samedi 13 Juin**

L'association «**Les 3A**» organise le deuxième Festival de Musique d'Argelliers.  
A ce jour nous ne disposons pas encore du détail du programme. Vous pourrez le trouver ultérieurement sur le site internet de la commune :

[www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr)

## SORTIE ADOS

**Mercredi 24 Juin  
Toute la journée**

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal organisent le Mercredi 24 juin 2009, une sortie sur le site de St Sériès.  
Au programme : Via Ferrata, Tir à l'arc et Canoë sur le Vidourle  
Cette sortie à la St SERIES est réservée aux enfants d'ARGELLERS nés entre le 01/01/1993 et le 31/12/1999.  
**Rendez vous 7 h 30 sur la Place ALBERT RICHARD.**

## 2ÈME GRAND PRIX CYCLISTE D'ARGELLIERES

**Dimanche 5 Juillet  
L'après-midi**

Après le succès rencontré l'an passé, Montpellier Languedoc Cyclisme organise le 2ème Grand Prix Cycliste d'Argelliers.  
Villages traversés : départ Argelliers, Montarnaud, La Boissière, Argelliers  
Départ 14h 00

## THÉÂTRE

**Samedi 4 Juillet  
19h 00 - salle Vert Paradis**

Le théâtre de la Chatouille présente :

### Eté



*Elles sont trois dans la nuit chaude. De la même chair, du même sang. Elles se connaissent trop pour se connaître bien. Cette nuit, elles vont essayer de se comprendre... Entrée libre*

## FEU D'ARTIFICE ET BAL

**Samedi 18 Juillet  
Place Albert Richard**

Cette année la fête du village aura lieu Place Albert Richard (devant le Libre-Service).  
Au programme :  
18h 00 : apéritif de la municipalité  
22h 00 : **grand feu d'artifice**  
22h 30 : Bal avec l'orchestre

### CHAMPAGNE

## L'AGENDA en un coup d'œil

**Animation charbonnière**  
1er, 2 et 3 mai

**Carnaval des 3A**  
Vendredi 8 Mai, après-midi

**Cinéma**  
Belamy - 20h 30 Salle Vert Paradis

**Concert MOYAWAFRICA**  
23 Mai à 20h 30 - Chap. St. Etienne

**Sortie séniors**  
Mardi 26 Mai, toute la journée

**Transhumance**  
Samedi 6 Juin, matin

**Animation Jeux Géants**  
Samedi 6 juin, de 15h 00 à 18h 00

**Festival de musique**  
Samedi 13 juin

**Sortie Ados**  
Mercredi 24 Juin - Toute la journée

**Grand Prix Cycliste d'Argelliers**  
Dimanche 5 Juillet - Départ 14h 00

**Théâtre de la Chatouille**  
Samedi 4 Juillet - Salle Vert Paradis

**FEU D'ARTIFICE et BAL**  
Samedi 18 Juillet

**Consultez le calendrier des animations plus en détail sur**  
[www.argelliers.fr](http://www.argelliers.fr)



Josiane Ubaud

## Sauvages ? Sauvages mes Salades ? Venez voir !



Le 21 Mars 2009 : journée ensoleillée et chaleureuse qui fera date.

Nous nous sommes retrouvés dans le sillage de Josiane Ubaud, désormais bien connue de nos amis Argelliérains pour ses participations à notre vie culturelle en qualité de lexicographe, ethnobotaniste en domaine occitan (Sortie « Max Rouquette » du 21 juin 2008).

Sa pédagogie éclairée, soucieuse du niveau, des connaissances de chacun, nous a guidé aux travers d'une petite promenade champêtre qui s'est achevée par la confection d'un bien agréable mesclun.

Eh oui, il s'agissait, cette fois-ci de... salades.

Nous étions donc une bonne trentaine, réellement de moins de 7 à plus de 77 ans (?), à nous être plongés dans cette aventure : apprendre, (tenter de) reconnaître parmi les multiples espèces végétales la vingtaine de salades sauvages comestibles susceptibles d'être cueillies sur notre territoire. Le groupe, armé de couteaux, sacs, appareils photos, guides, herbiers s'est donc lancé dans cette initiation. Josiane Ubaud, avec clarté, patience aussi, nous a permis d'identifier les plus connues, celles qui ont réussi à pousser malgré les rigueurs de l'hiver que nous venons

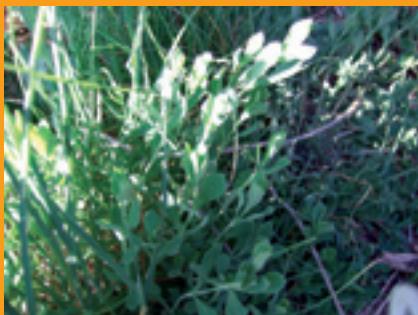
de traverser. Doucette (dont nous n'avons pu isoler que quelques pieds bien maigrichons, mais qui, depuis, ont du se gorger de l'eau abondamment tombée ces derniers jours... à bons entendreurs...), Raiponce ou raponchon (en belle quantité dans nos fossés...), Roquette (en plein cœur du village...), Pétarel, Pimprenelle, Nombrel de Vénus, etc... large éventail de saveurs, bref pour tous les goûts !



Et justement, il n'était pas question de limiter cette cueillette à nos seuls yeux. Au terme de la promenade, nous nous sommes retrouvés Salle Vert Paradis, et là les cueilleurs ont mis en commun leurs trésors : triage, nettoyage, préparation de croûtons frottés d'ail, chacun sortant de son sac de quoi partager une sympathique collation avec ses voisins, ... nous nous sommes régaliés, en accompagnement, de ce magnifique mesclun, avec le plaisir non dissimulé d'en avoir récolté toutes les composantes.

La journée s'achevait à 15 heures passées, après gâteau et café.

S.M.



# CHORALE CANTAGARRIGUE

*Trop discrète la chorale Cantagarrigue, et pourtant elle mérite largement que l'on parle d'elle car le concert qu'elle a donné le samedi 4 Avril Salle Vert Paradis, fut un véritable concert de talents.*

Créée en 1993 par la dynamique Françoise GOMEZ (études de piano et 10 ans de chant à l'Opéra de Paris) elle regroupe une trentaine de choristes venant des villages de Puéchabon, Aniane, La Boissière, Montarnaud, Gignac, St Martin de Londres et Argelliers (8 choristes).

Un répertoire varié nous était offert : chants Renaissance, Gospel, Négro spirituals, chants traditionnels... Un incontestable plaisir des oreilles et des yeux pour les spectateurs venus les écouter, les voir et les applaudir.

Un apéritif offert en l'honneur des choristes et de leur chef de chœur, clôtra la fin du récital, le tout dans une ambiance on s'en doute, fort sympathique.

*La chorale Cantagarrigue est à la recherche de choristes (jeunes et dynamiques...) pour la prochaine rentrée de septembre : celle-ci aura lieu le mercredi 23/09 à 20h30 dans la salle de l'espace culturel de Puéchabon.*

Contact : Françoise GOMEZ  
04 67 57 45 30



## DÉBROUSSAILLEMENT

### *Une réglementation toujours d'actualité*

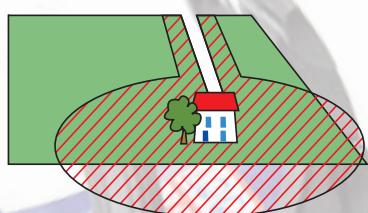


**Rappel :**

- le débroussaillement est obligatoire pour tous les propriétaires de terrains bâtis et non-bâtis si ils sont situés en zone U du POS (village).



- ailleurs, il doit être réalisé de façon continue aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres (sans tenir compte des limites de votre propriété).



- de part et d'autre de voies privées sur une profondeur de 10 mètres.

**Nous vous engageons vivement à continuer (ou entretenir) le débroussaillement autour de votre habitation.**

#### Comment débroussailler

##### 1 - Eliminer :

Tous les bois morts et broussailles lorsqu'ils présentent une forme compacte et dense. Vous le ferez systématiquement avec ceux qui sont morts ou secs, mais également pour ceux qui, même verts, sont très inflammables (bruyère, genêt, romarin, genévrier, thym, ronces, chêne vert, buis, etc.).

##### 2 - Couper :

Tous les petits arbustes dominés par les grands arbres, les herbes vertes ou sèches, tous les arbres dépérissants et ceux dont les branches sont à moins de 5 mètres des murs ou du toit de votre habitation (distance conseillée).

##### 3 - Espacer :

Soyez impitoyable autour de votre habitation, constituez une zone de haute protection. Espacez les arbres de 5 mètres entre eux (distance conseillée).

##### 4 - Elaguer :

Toutes les branches basses des arbres et ce jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres.

##### 5 - Se débarrasser des végétaux coupés :

En les incinérant tout en respectant la réglementation sur l'emploi du feu, en les broyant avec un matériel adapté, en les évacuant dans une déchetterie (Aniane ou Montarnaud), ou en les compostant. Pour cela, regroupez, broyez ou coupez grossièrement puis entassez-les avec vos autres déchets organiques (feuilles, tontes, herbes, fermentescibles..) et arrosez de temps en temps : vous obtiendrez un très bon fertilisant pour votre jardin.

#### En cas de non respect de la réglementation :

Vous vous exposez à des sanctions dont le montant peut s'élever à 1500 euros.

Vous pouvez être mis en demeure de réaliser ces travaux et avoir une amende de 30 euros par m<sup>2</sup> soumis à l'obligation de débroussaillement.

#### CALENDRIER DES PÉRIODES D'INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX

| Vent<br>> 40 km/h | INTERDICTION DE BRÜLER          |                            |                          |                           |                           |
|-------------------|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
|                   | INCINÉRATION<br>DES<br>VÉGÉTAUX | 1er janv.<br>au<br>15 mars | 16 mars<br>au<br>15 juin | 16 juin<br>au<br>30 sept. | 1er oct.<br>au<br>15 oct. |
|                   | AUTORISÉE                       | DÉCLARATION                | INTERDICTION             | DÉCLARATION               | AUTORISÉE                 |
|                   |                                 |                            |                          |                           |                           |

**Pour les périodes soumises à déclaration :** vous devez remplir une déclaration en Mairie et le jour où vous brûlez, vous devez impérativement prévenir en appelant le 18 depuis un téléphone fixe ou le 112 depuis un portable.

**Hors périodes d'incinération, les déchets vert doivent être portés en déchetterie (ou stockés pour être compostés).**

# JAVA

# 3A

## ACTIVITÉS D'APRÈS MIDI

En semaine, les activités d'après-midi réunissent des adhérents autour de centres d'intérêt communs : cuisine, jardinage, balades pédestres dans les environs.

De nouvelles activités vont pouvoir bientôt se développer :

- Un atelier scrapbooking européen est proposé par une de nos adhérentes qui y est experte et réussit de superbes mises en valeur de photos.
- Nous attendons le don de plusieurs PC. Ils seront intégralement formatés aussi des investissements en système d'exploitation seront indispensables. Nous pourrons ensuite lancer l'initiation à l'informatique.

## ACTIVITÉS DE FIN DE SEMAINE

• Les SOIRÉES organisées le week-end ont un franc succès. Celle de la Saint-Valentin a démarré la saison. Le samedi 10 octobre nous nous retrouverons autour d'une choucroute et nous finirons les festivités 2009 avec une soirée GALA le samedi 5 décembre. Une soirée

théâtre se déroulera à Argeliers avec la présence d'une artiste talentueuse qui nous proposera un exercice de style « à la Queneau ». La date reste à fixer. Les 6 et 7 Juin prochains nous proposons des animations à l'extérieur et à l'intérieur de la salle VERT PARADIS : le samedi, jeux GÉANTS d'extérieur pour amuser, ensemble, enfants, parents et grands-parents, le dimanche jeux de société à l'intérieur pour les passionnés. Pendant les deux jours l'atelier cuisine sera de la partie et tiendra une buvette...

- Nous projetons une SORTIE en co-voiturage pour assister à une opérette dans le cadre du Festival de Lamalou-Les-Bains. Nous irons à FIGUERAS le samedi 5 septembre pour visiter le musée DALI et faire quelques courses en ville.
- Création d'un accueil-jeux le soir (second et le quatrième vendredi du mois) pour permettre à nos amis non disponibles en journée de pouvoir se joindre à nous. Qui serait intéressé par une petite belote les vendredi soir ? ou un bon scrabble ? Faites-vous connaître...

## GYMNASTIQUE

stretching et relaxation

Le lundi salle vert Paradis de 14h à 15h et le vendredi salle Saint-Étienne de 13h à 14h

## ACCUEIL

et jeux de Société (scrabble, ramis, belote ...)

Le mardi et le vendredi salle polyvalente à 14h30

Le second et le quatrième vendredi du mois, salle polyvalente, à 20h30.

L'équipe JAVA

**Venez nous rejoindre, vous êtes les bienvenu(e)s.**

**Consultez ou demandez le programme de l'association.**

**Contactez-nous si vous êtes intéressé(e)s par une ou plusieurs de ces activités**

**contacts :**

Mme Ghislaine PEQUIGNOT (09 79 22 37 66 - Présidente

Mme Monique HERGOT (09 75 94 19 91 - Secrétariat

**E-mail de l'association : [java34380@orange.fr](mailto:java34380@orange.fr)**

## SECTION GYMNASTIQUE

Le mardi de 20h 30 à 21h 30

Inscription : 2009

Contact : Marie-Do BONNAL

**Tél. 04 67 55 66 98**

## TENNIS CLUB

Inscription : 2009

25 euros / 1 personne

40 euros / famille

Contact : Arnaud AVIGNON

**Tél. 04 67 55 49 89**

**au petit marché**

## SECTION PING PONG

Le lundi de 20h à 22h

Salle Vert Paradis

Inscription : 2009

20 euros / personne

Contact : David HUTIN

**Tél. 04 67 55 78**

## SAMEDI 16 MAI - Après-midi

### **Carnaval**

Défilé, spectacle moyen âge, lâcher de ballons, goûter.



## SAMEDI 13 JUIN

### **Festival de musique d'Argeliers**

# VIE PRATIQUE



## Journal d'informations municipales de la commune d'Argelliers

Numéro 1/2009

Responsable de la publication :

Georges Pierrugues

Commission Communication :

Philippe Bidet, Yvan Cabassut,  
Simon Jansana, Serge Massol,  
Ghislaine Pequignot,  
Anne Rouquette,  
Georges Pierrugues.

## MAIRIE D'ARCELLIERS

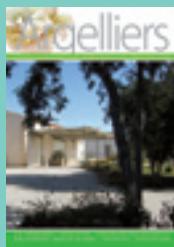
Tél. 04 67 55 65 75

Fax. 04 67 55 54 17

e.mail : mairie.argelliers@wanadoo.fr

Site internet :

www.argelliers.fr



Précédente publication disponible en Mairie ou en téléchargement

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### Bac VERT (biodéchets)

Mercredi

### Bac GRIS (déchets résiduels)

Vendredi

### Modulos (vert et gris)

Mercredi et Vendredi

Pensez à sortir vos bacs ou modulo la veille (au soir) du jour de la collecte et les reprendre dès la collecte passée.

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### Aniane

(06 75 38 22 07) :

Tous les jours

sauf Mercredi et Dimanche

de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

### Montarnaud

(06 89 70 84 05) :

Tous les jours

Sauf Mardi et Dimanche

de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

### COMPOST

La plateforme de compostage est ouverte à la vente de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Un plan d'accès est consultable sur [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org) à la rubrique « contact »

Les tarifs sont dégressifs en fonction des quantités.

Vous êtes un professionnel. Des ventes peuvent être organisées le matin sur rendez-vous et un service d'épandage peut être proposé en fonction des cas. Contactez le 06.68.72.92.48

## TARIFS & COTISATIONS

### Services Mairie.

#### Photocopie : la page

|      |       |        |
|------|-------|--------|
| A4 : | ..... | 0,25 € |
| A3 : | ..... | 0,50 € |

#### Télécopie : la page

|                |        |
|----------------|--------|
| - France ..... | 1,55 € |
| - Autres.....  | 2,30 € |

#### Cantine scolaire :

|              |        |
|--------------|--------|
| - Repas..... | 3,20 € |
|--------------|--------|

#### Garderie :

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| - Matin .....                | 1,50 €  |
| - Soir.....                  | 1,50 €  |
| - Abonnement 1 enfant.....   | 15,00 € |
| - Abonnement 2 enfants ..... | 25,00 € |
| - Abonnement 3 enfants ..... | 29,00 € |

#### Bibliothèque Municipale Réseau Intercommunal de lecture publique

|                                           |         |
|-------------------------------------------|---------|
| - Adulte .....                            | 10,00 € |
| - Associations/Collectivités.....         | 10,00 € |
| - Couple.....                             | 15,00 € |
| - Ecole .....                             | gratuit |
| - Mineur.....                             | gratuit |
| - Tarif réduit.....                       | 5,00 €  |
| (étudiant, Rmistes, chômeurs, vacanciers) |         |

## Mairie

### Jours et heures d'ouverture du secrétariat

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| Lundi .....    | 9h - 12h / 14h - 19h |
| Mardi .....    | 9h - 12h / 14h - 17h |
| Mercredi ..... | 9h - 12h             |
| Jeudi .....    | 9h - 12h / 17h - 19h |
| Vendredi ..... | 9h - 12h             |

### Permanences du Maire et des adjoints

|             |           |
|-------------|-----------|
| Lundi ..... | 18h - 20h |
| Jeudi ..... | 18h - 20h |

Monsieur le Maire reçoit également sur rendez-vous.